

12 Débats

Fiscalité et mariage: occasion ultime pour réparer l'injustice

OPINION

Il devient de plus en plus compliqué de voter: les stratégies des partis recouvrent de fond que nous devons, nous citoyens, trancher. L'égalité fiscale des couples, exigence posée par le Tribunal fédéral cinq ans avant la chute du mur de Berlin (!), remporte probablement les suffrages du plus grand nombre sur le fond. Mais il est devenu impossible d'en parler sans déclencher un débat sur le mariage pour tous, en raison du choix malheureux par le PDC des mots «homme» et «femme» plutôt qu'«époux» dans l'initiative qui nous est proposée. Et lorsqu'il s'est agi d'en corriger le texte pour éliminer cette référence sexuée, ce sont les autres partis qui ont poliment décliné, le défaut du produit d'un concurrent étant toujours une aubaine...

Depuis quelques jours, ce grief, jugé finalement peu porteur par les opposants à l'initiative, est remplacé par la promesse de lendemains qui chantent: la taxation individuelle est pour demain, après 32 ans d'attente!

Tentons de nous extraire de ces filets politiques, par cinq observations.

1. On n'imagine pas un instant que le choix d'un mariage pour tous, lorsque le débat s'ouvrira, ne se fasse pas devant le peuple. S'il le veut, il remplacera alors les termes «homme et femme» par «époux» dans la Constitution et modifiera le Code civil dans le même sens. Nous sommes probablement le pays au monde qui modifie le plus sa Constitution; celle-ci n'est pas faite de marbre, et nous en sommes fiers.

2. On peut alors passer au vrai débat fiscal. En matière d'impôts, deux et deux font cinq lorsqu'on est marié et que chacun travaille, en raison de la progressivité du taux. Pour les concubins, la taxation demeure individuelle, sans addition des revenus, ni donc envol du taux. L'inégalité a été réduite dans l'impôt fédéral direct pour les revenus modestes mais l'écart entre époux et concubins augmente très nettement pour les classes plus aisées.

Ce sont avant tout les femmes mariées parvenues professionnellement au même niveau que les hommes qui pâtissent chaque année du surcoût fiscal dû au mariage. Elles ont pu mettre en valeur leur formation et obtenir les salaires plus élevés qu'elles méritaient et, depuis plus de trente ans, payent – en couple – les milliards de cette injustice. A quoi bon une égalité salariale sans égalité fiscale? Et depuis quand le droit à l'égalité, qui n'est ni de gauche ni de droite, cesserait-il à partir d'un certain niveau de revenu? Veut-on en définitive, oui ou non, encourager la progression des femmes mariées vers des postes à responsabilités?

3. Les puristes préféreraient une imposition individuelle, jugée plus moderne. Ils ont peut-être raison sur le papier. Mais en Allemagne par exemple, où le choix

Depuis quand le droit à l'égalité, qui n'est ni de gauche ni de droite, cesserait-il à partir d'un certain niveau de revenu?

est offert aux couples entre la taxation commune avec splitting du taux et l'imposition individuelle, moins de 5% des couples choisissent cette dernière: elle signifie deux déclarations d'impôt plutôt qu'une commune au couple, et de savants partages entre époux des déductions pour demi-enfants, quarts de frais de crèche et racine carrée de dettes hypothécaires; l'idéal est vite rejoint par la réalité dans le domaine si populaire de l'exécution de ses obligations fiscales...

Et l'accroissement de plus d'un tiers du nombre de dossiers fiscaux en cas de passage à la taxation individuelle, bon nombre de chefs des finances cantonales, qui ne sont pas tous PDC, n'en veulent

pas et soutiennent la taxation commune du couple, souvent contre l'avis de leurs partis. Un contre-projet instituant la taxation individuelle, qui aurait permis un vrai choix au citoyen le 28 février prochain, n'a trouvé aucune majorité au parlement.

4. Tous les cantons ont déjà dû supprimer cette inégalité censurée par notre cour suprême; et sans qu'on leur demande si cela allait affecter leurs recettes. Face à une inégalité avérée, l'objection du coût de sa suppression n'est pas digne d'un Etat de droit. A ce régime, autorisons les patrons à payer moins les femmes que les hommes dès qu'ils démontrent le risque financier pour l'entreprise d'une hausse des salaires féminins.

5. Et pour revenir à la polémique initiale, même les partenaires enregistrés sont actuellement discriminés puisque imposés comme des époux. La disparition de cette vieille inégalité ne va donc pas bénéficier qu'au modèle de couple de la Genèse...

En conclusion, on aurait certes préféré voter sur un texte «non sexué» mais le peuple garde la main sur le mariage pour tous. C'est en revanche pour lui la dernière occasion d'éliminer cette injustice fiscale, les parlementaires ayant été incapables pendant trente ans de se mettre d'accord sur la méthode pour rétablir l'égalité, pas même en réponse à l'initiative. Faire perdurer (et payer!) une inégalité pour ne pas froisser les partisans du mariage pour tous, alors que ce débat n'est pas encore ouvert, créerait un nouveau comportement politique: le politiquement très correct. Et aux lendemains qui chantent la taxation individuelle, préférons, en contribuables circonspects, le prudent «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras».

YVES NOËL
PROFESSEUR DE DROIT
FISCAL À L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE ET AVOCAT



Initiative à côté de la plaque

OPINION

Je m'oppose catégoriquement à l'initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», car elle coûterait «un saladier» tout en profitant principalement aux familles les plus aisées. En effet, seuls 80000 ménages sur les 4 millions que compte notre pays verraient leurs impôts diminuer, soit 2,5% de la population. Veut-on vraiment dépenser 2,3 milliards de francs par an, le montant de la perte fiscale qui s'ensuivrait, pour des ménages dont le revenu dépasse 190000 francs? Vu la situation financière tendue que nous traversons, ces pertes devraient être compensées. Mais en coupant dans quel poste du budget de la Confédération: agriculture, formation, transports, recherche?

Le gros hic, c'est que ce cadeau fiscal aux plus riches coûte une fortune: 1,9 milliard de francs pour la Confédération et comme les cantons reçoivent 17% de l'impôt fédéral direct (IFD), ils seraient aussi affectés avec les communes par une baisse de recettes de 390 millions. Du point de vue des finances fédérales, un oui relèverait du suicide: la réforme de la fiscalité des entreprises implique déjà un sacrifice de 1 milliard de francs, qui s'ajoutent aux 3 milliards d'économies votées par le parlement. Pas étonnant donc que l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral, le PS allié pour l'occasion au PLR rejettent l'initiative.

En 1984, le Tribunal fédéral avait constaté que les couples mariés subissaient une discrimination fiscale. Mais depuis, d'importants progrès ont été réalisés, si bien qu'au niveau cantonal, il n'y a plus de pénalisation du mariage. La discrimination ne subsiste que par

l'IFD. Et là, malheureusement, le texte de l'initiative ne dit rien de la manière concrète de résoudre le problème; par contre, il interdit l'instrument le plus efficace pour combattre la «pénalisation du mariage»: l'imposition individuelle.

L'imposition individuelle aurait des effets positifs sur le plan économique parce qu'elle supprimerait les obstacles entravant la participation au marché du travail du conjoint apportant un deuxième salaire au ménage. En cas de taxation individuelle, les taux d'occupation bas jusqu'à 40% deviendraient avantageux, et l'épouse – puisque dans la réalité il s'agit souvent des femmes – serait

L'initiative du PDC interdit l'imposition individuelle

encouragée à augmenter son temps de travail. Mais en cas d'acceptation de l'initiative du PDC, le passage à l'imposition individuelle deviendrait impossible sans modification constitutionnelle.

L'argument des initiateurs selon lequel les couples mariés sont pénalisés en matière d'assurances sociales ne tient pas davantage la route. Certes les concubins perçoivent deux rentes individuelles entières de l'AVS, alors que les époux voient leur rente commune plafonnée à 150% de la rente individuelle maximale. Mais le PDC oublie que les couples mariés bénéficient de plusieurs prestations et allègements de contributions non négligeables, comme les rentes de veufs et le supplément de veuvage ajouté à une rente

AVS ou d'invalidité. Globalement, les couples mariés sont donc mieux protégés socialement que les concubins.

Un autre argument de taille contre l'initiative du PDC, c'est qu'elle veut inscrire dans la Constitution une définition totalement dépassée du mariage, comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Nous ne pouvons accepter cette définition étroite, qui discrimine tous les êtres humains ayant une autre orientation sexuelle. Je dis non à cette vision passéiste de la famille qui fait fi de la réalité de nombreux ménages d'aujourd'hui. Nous devons soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable.

Au fond, l'initiative du PDC consiste à prendre l'argent dans les poches des ménages modestes pour les mettre dans celles des 2,5% des familles les mieux nanties. Pour compenser les pertes fiscales, la Confédération devrait alors couper notamment dans nos retraites et dans les subventions aux primes d'assurance maladie. C'est la même situation qu'avec l'initiative de l'UDC qui exigeait des déductions fiscales pour les parents gardant eux-mêmes leurs enfants, et qu'avec celle du PDC qui voulait défiscaliser les allocations familiales. Toutes deux ont été rejetées par le peuple. Ayez la même sagesse le 28 février, ne vous laissez pas aveugler, votez tout simplement non!

VALÉRIE PILLER CARRARD
CONSEILLÈRE NATIONALE
(PS/FR) ET
VICE-PRÉSIDENTE
DE PRO FAMILIA SUISSE



Comprendre la Russie

IRINA DEDKOVA, CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE, GENÈVE

Comme beaucoup d'autres abonnés attentifs du journal *Le Temps*, nous avons lu l'article de Dan Gallin, président du Global Labour Institute à Genève, publié le 28 janvier dernier.

Le portrait de la Russie créé par l'imagination de M. Gallin est si faux et si éloigné de la réalité que les spécialistes de la Russie, tous les passionnés de notre pays ou les gens qui savent au moins suivre l'actualité ne vont certainement pas le prendre au sérieux. Néanmoins, nous souhaitons intervenir face à un manque aigu d'objectivité et de connaissances.

Il semble que l'auteur se soit donné pour but d'aligner tous les «-ismes», les clichés et les accusations à la légère! N'en prenons que deux exemples. Il prétend que l'antisémitisme et le chauvinisme grand russe font partie de l'idéologie de la Russie d'aujourd'hui. Il paraît ignorer que, pas plus tard qu'en janvier 2016, la délégation du Congrès juif européen, avec à sa tête son président Moshe Kantor, est venue à Moscou faire part de ses préoccupations et des difficultés rencontrées en Occident au vu des actes antisémites récents. Elle a remarqué notamment que depuis la Seconde Guerre mondiale, la situation n'avait jamais été pire

et qu'un exode d'Europe se dessinait. Elle a alors reçu avec remerciements l'invitation de Vladimir Poutine de venir s'installer en Russie.

La Russie compte plus de 190 ethnies qui se côtoient au quotidien et vivent en paix. Il suffit de visiter notre pays pour s'en apercevoir et d'aller au Touva, au sud-est du pays, au Tatarstan ou en République des Komis. L'auteur peut-il témoigner d'une expérience personnelle pareille?

Nous avons retenu ces deux exemples pour illustrer combien M. Gallin est loin des faits, qu'il ne cherche pas à connaître ou qu'il manipule intentionnellement. Est-il mal informé ou regarde-t-il avec des lunettes idéologiques? La russophobie primaire et l'ignorance sont de mauvaises conseillères pour celui qui prétend analyser la situation en Russie.

Mensonges et spéculation

ISABELLE CHEVALLEY, CONSEILLÈRE NATIONALE (PVL/VD), SAINT-GEORGE

Dans son article du 30 janvier, M. Bendahan affirme que les spéculateurs gagnent de l'argent sur le dos des consommateurs et des paysans. Non, M. Bendahan, un spéculateur gagne de l'argent sur le dos d'un autre spéculateur! Car si certains spéculateurs gagnent de l'argent, d'autres en perdent, c'est le principe même de la bourse. Si tout le monde gagnait, tout le monde boursicoterait! La financiarisation des marchés aide justement les paysans à couvrir leurs risques liés aux aléas météo en le transférant à des spéculateurs. Votre initiative ne va pas aider à résoudre la faim dans le monde mais va même pénaliser ceux que vous pensez aider. Je voterai non le 28 février à une initiative dogmatique qui utilise la détresse de certains pour faire son marketing politique.

Centralisme dépassé

LUC FRANZONI, COLLONGES-SOUS-SALÈVE (F)

Une réforme de la langue française a été mise au point par l'Académie française sous la primature de Lionel Jospin. Cette réforme avait été gelée à la suite de la levée de boucliers d'un certain nombre d'Etats membres de la Francophonie estimant que la France, et encore moins l'Académie française, n'avaient plus aucun monopole sur le devenir de la langue française que l'Histoire leur avait donnée – chèrement – «en partage». Aujourd'hui le Ministère de l'éducation nationale ravive cette réforme des tiroirs de l'Académie française qu'elle avait elle-même oubliée et cela sans aucune consultation préalable de la communauté francophone étatique et civile et l'impose en boucle sur le réseau des chaînes médiatiques sans que l'on entende ou laisse entendre quelque protestation que ce soit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou d'Etats membres de la communauté francophone. Cette dernière serait-elle maintenant plus orientée vers la destruction et la cannibalisation de la langue française que vers la réalisation d'une vision commune du devenir des valeurs qui la portaient? Il faut bien remarquer que, sous les coups de boutoir d'autres langues plus vivantes, cette communauté s'affaiblit en silence, notamment par un centralisme napoléonien dépassé depuis 1815... ■

NOUS RECTIFIONS

«Le Temps» du 10 février 2016

Contrairement à ce que nous écrivions le 10 février, le salaire de Frankie Ng, directeur de SGS, a été de 644 000 francs en 2015 et sa compensation totale pour l'année s'est montée à 1,297 million de francs. ■

Vos commentaires sont les bienvenus!

Adressez-les à lt_lecteurs@ringier.ch, par fax au 021 331 70 01, ou par courrier: Le Temps, Courrier des lecteurs, Pont Bessières 3, 1002 Lausanne.

Vos lettres ne doivent pas excéder 1500-1800 signes (espaces compris). Vous pouvez aussi commenter les articles d'opinion sur www.letemps.ch et l'ensemble de nos articles sur notre page Facebook.